



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 mai 2015

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mmes Jacqueline ARCANGER, Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, MM. Paul GARNIER, Christophe DÉMAS, Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, M. Aurélien BOUHALLIER, Mme Christiane RAULIN, M. Marc CORNU, Mme Liliane FROGET.

Absents Excusés : Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY et M. Alain BELLAY

Étaient représentés : Mmes Annick GILLES et Denise CARDINAL qui avaient donné procuration respectivement à Mme Michèle LEMERCIER et M. Gérard LEMONNIER et MM. Stéphane BIGOT et Christophe BÉCHU qui avaient donné procuration respectivement à MM. Gérard LE FEUVRE et Gérard HUARD conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Michèle PEUDENIER a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 26 mars 2015 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°19-2015 : Passation d'une convention d'occupation à intervenir avec l'association Service de Remplacement d'Ernée pour un local communal sis 3 avenue de la Libération à compter du 1^{er} avril 2015 sur la base d'un loyer annuel de 1 000 €.

N°20-2015 : Fixation des tarifs des différentes animations 2015 organisées pendant les vacances de printemps par le service jeunesse « Les Châtelets ».

N°21-2015 : Fixation des tarifs du camp « bord de mer » organisé pendant les vacances d'été 2015 par le service jeunesse « Les Châtelets ».

N°22-2015 : Passation d'une convention d'occupation à intervenir à titre gratuit avec la Direction Départementale des Territoires de la Mayenne pour un local communal sis avenue du Général de Gaulle à destination des inspecteurs du permis de conduire à compter du 20 avril 2015.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ZONE DE LA BRIMONNIÈRE

M. Huard rappelle que, par délibération du 2 octobre 2014, le Conseil municipal a prescrit la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune pour l'extension de la Brimonnière en application de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme. A l'issue de la concertation, en l'absence d'observation de nature à remettre en cause les orientations, le Conseil municipal considère le bilan de la concertation comme favorable et **arrête le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme d'Ernée**. Il **décide de poursuivre la procédure** en précisant que le projet sera transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées lors d'une réunion dite « examen conjoint » et soumis ultérieurement à enquête publique.

PROCÉDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à une erreur matérielle, les parcelles cadastrées AT 86, AX 123, AX 185 (lieu-dit « les Touches ») classées en zone UB au plan d'Occupation des Sols, ont été classées en zone 1AUI au PLU de la commune en date du 9 février 2006. Dans ce cas

particulier, il peut être fait application de la procédure de modification simplifiée du PLU prévue aux articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme.

Le Conseil municipal **décide donc d'engager la procédure de modification simplifiée du PLU** pour permettre la rectification de l'erreur matérielle et précise que ce projet sera mis à la disposition du public pendant un mois.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE (1^{ère} tranche) SIGNATURE DES MARCHÉS ENTREPRISES

Monsieur HUARD rappelle que par délibération en date du 26 février 2015, le Conseil municipal a donné son accord sur le projet de requalification de l'avenue du Général de Gaulle et la réalisation d'une 1^{ère} tranche de travaux allant du boulevard Pasteur à la rue Anne Valoupe et décidé de procéder à cet effet à un appel à concepteur. Sur le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 24 avril 2015, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés entreprises suivants représentant un montant global de travaux de 267 182,00 € H.T.:

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
Lot 01 – Voirie et assainissement	EUROVIA ATLANTIQUE – 53000 LAVAL	205 168,00 €
Lot 02 – Eclairage public	SORAPEL – 53500 ERNEE	62 014,00 €
	TOTAUX	267 182,00 €

Monsieur Huard précise que le chantier devrait démarrer en septembre pour une livraison au premier trimestre 2016.

GESTION DE PERSONNEL

MODIFICATION DES CONDITIONS DE GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Madame LEMERCIER rappelle que, par délibération du 19 mars 2003 modifiée par délibération du 26 juin 2008, le Conseil municipal a décidé d'instituer une gratification aux stagiaires qui sont amenés à effectuer des travaux dits « productifs ». Afin de se mettre en conformité avec le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 qui modifie ce taux d'attribution, le Conseil municipal **décide** que cette gratification sera désormais calculée dans la limite de 13,75% du plafond horaire de la Sécurité sociale pour les conventions de stages conclues **entre le 1er décembre 2014 et le 31 août 2015** et de 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale pour les conventions de stages conclues **à compter du 1er septembre 2015**.

MAINTENANCE TECHNIQUE DE L'ESPACE AQUATIQUE DE L'ERNÉE ET DE SA CHAUFFERIE BOIS RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ERNÉE

Madame LEMERCIER rappelle que depuis juin 2014, afin d'assurer d'une part, les interventions techniques d'urgence à l'Espace aquatique et sur la chaufferie bois et d'autre part, la continuité du service en cas d'absence de l'électromécanicien de la Communauté de Communes, deux agents communaux ayant les compétences et habilitations adéquates pour assurer la maintenance technique à la fois de l'Espace aquatique et de la chaufferie sont mis à disposition.

Ce dispositif arrivant à échéance et donnant satisfaction, le conseil municipal **décide** de renouveler la convention de mise à disposition de personnel des services techniques et **autorise** à cet effet le Maire à signer ladite convention à intervenir avec la Communauté de Communes de l'Ernée pour une durée de 3 ans.

AFFAIRES FINANCIERES

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Fougères, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité d'admettre en non-valeur** une dette de centre aéré de juillet 2009 pour un montant de 32.25€.

Sur demande du receveur et suite à une procédure de surendettement validée par le tribunal d'instance de Laval, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité d'admettre en non-valeur** des dettes de cantine – garderie de mai et juillet 2009 pour un montant total de 77.50 €.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,

M. Peudénier

Michèle PEUDENIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.



Gérard LEMONNIER